

RÉSOLUTIONS ADOPTÉES PAR LA NEUVIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UICN

Lucerne, Suisse, 2 juillet 1966

22. Espèces menacées en Indonésie

Reconnaissant l'abondance d'espèces animales et végétales uniques en Indonésie,

la 9^e **Assemblée générale de l'UICN** réunie à Lucerne en juin 1966

félicite le Gouvernement indonésien des mesures déjà prises, en particulier à l'égard des Résolutions 15 et 27 de la 8^{ème} Assemblée générale réunie à Nairobi en 1963 concernant la conservation du Rhinocéros de Java et de l'Orang-outan,

se réjouit de la proposition du Gouvernement d'établir une station de recherche à Ujung Kulon en tant que participation indonésienne au programme biologique international et

prie instamment le Gouvernement de poursuivre ses efforts pour conserver toutes autres espèces rares ou menacées, y compris le Varan de Komodo, le Tapir de Malaya, le Tigre de Java, les Paradisiers et l'Etourneau de Rothschild.